



Texte = +

FINANCE lundi 16 mai 2011

La prévoyance face aux défis démographiques

Raymund Egli*



Le vieillissement de la population représente l'un des plus grands défis du XXIe siècle. Ce phénomène crée déjà des tensions au sein du système social suisse. La gestion d'un budget privé ne peut se soustraire aux défis qui se posent en matière de retraite

Pour la plupart des nations, le vieillissement de la population représente l'un des plus grands défis du XXIe siècle. Si, en 1980, le rapport entre les plus de 65 ans et la population active (15 à 64 ans) atteignait un bon 20%, il s'établit aujourd'hui à 25%, un phénomène qui crée déjà des tensions au sein de notre système social.

Comment comptons-nous faire face aux changements qui interviendront au cours des trente prochaines années? Le fait est que, en 2040, nous atteindrons un rapport de 50%. Donc un doublement des plus de 65 ans sur une période de trente ans seulement. En Italie par exemple, ce chiffre dépassera même 70%. D'où vient le problème? En fait, il repose sur la dénatalité et sur l'augmentation de l'espérance de vie. Un homme qui atteint aujourd'hui 65 ans a encore une espérance de vie de 19 ans et une femme de 22. Lorsque l'AVS a été introduite en 1948, cette espérance de vie ne s'élevait qu'à 12 ans pour un homme et à 13 ans pour une femme. Après la Deuxième Guerre mondiale, le taux de natalité a constamment progressé pour culminer à 2,67 enfants en 1963 avant de retomber brutalement à 1,55 treize ans plus tard. Le niveau le plus bas a été atteint en 2002 avec 1,37 enfant. En d'autres termes, nous pouvons profiter aujourd'hui presque deux fois plus longtemps de notre retraite, sauf que la

~~la natalité a été la plus forte (de 1950 jusque vers le milieu des années 60),~~
la natalité a été la plus forte (de 1950 jusque vers le milieu des années ^{Vers le haut} 60),
partiront peu à peu à la retraite à partir de 2015. D'ailleurs, en 2013, les
personnes venues au monde l'année où l'AVS a été introduite seront à la
retraite.

L'assise économique de l'AVS s'est notablement détériorée en 2010. Selon les
indications du fonds de compensation de l'AVS, l'exercice 2010 s'est soldé par
un résultat d'exploitation ordinaire de 1,9 milliard de francs. Reste que le
résultat de répartition a baissé de 1,1 milliard à 644 millions de francs, soit un
recul de 40%. Ce résultat reflète le vieillissement constant de la population. Il
est probable que le résultat de répartition sera négatif dans deux ans et que la
situation ira en s'aggravant au cours des quinze prochaines années.

L'assurance invalidité (endettée pour plus de 15 milliards auprès de l'AVS) a
enregistré un nouveau déficit global de 1 milliard et les allocations perte de
gain (APG) un solde négatif de 597 millions. Suivant le scénario retenu, le
déficit creusé par l'AVS en 2030 devra être comblé par une augmentation de 1 à
2,9% des cotisations salariales ou par un relèvement de 1,8 à 4,2 ans de l'âge
de la retraite. Ces écarts de chiffres importants proviennent de divers scénarios
élaborés en rapport avec la migration, le développement économique et le taux
de natalité. Ce dernier est remonté dans l'intervalle de 1,37 à 1,5 (2009) et
devrait se stabiliser à ce niveau selon les prévisions. Si, en 1950, près de neuf
personnes actives finançaient une rente AVS, elles ne sont plus que trois à le
faire aujourd'hui et, en 2050, elles ne seront plus que deux (voir graphique).

Lorsque le vieillissement de la population aura atteint son apogée dans vingt ou
trente ans, on verra jusqu'à quel point la population active et la croissance
économique permettront aux assurances sociales de maintenir leur niveau
actuel de prestations sous nos latitudes. N'oublions pas que notre espérance de
vie a fortement augmenté et qu'elle augmentera encore, alors que l'âge
ordinaire de la retraite, fixé à 65 ans en 1948, n'a pas été adapté depuis.

Indépendamment de l'assurance vieillesse, ce phénomène va aussi générer des
coûts énormes dans le domaine de l'assurance maladie et des maisons de
retraite. Là aussi, les problèmes sont loin d'être résolus. Ni les assurances
privées ni le système de sécurité sociale n'ont aujourd'hui de quoi répondre
clairement aux futurs besoins de la population. L'évolution économique et
politique, mais aussi la responsabilité de l'ensemble de la population auront
une influence décisive sur ces défis.

Comparée aux pays voisins, la Suisse dispose d'un système de prévoyance
remarquable. Dans les années 1980 déjà, la prévoyance étatique a été
judicieusement complétée par la prévoyance professionnelle et privée.
Aujourd'hui, il s'agit d'utiliser et de planifier ces trois piliers de manière
optimale. Le système de prévoyance fondé sur les 1^{er} et 2^e piliers prévoit une
prestation correspondant à 60% du dernier salaire. Pour atteindre une
couverture de 80%, un particulier a besoin de plusieurs centaines de milliers de
francs issus de la prévoyance privée. Il s'agit donc, dans les jeunes années, de
constituer une épargne à court, moyen et long terme. En investissant
suffisamment tôt 5% de son revenu dans la prévoyance privée, il est possible de

combien de manière optimale cette lacune de prévoyance grâce à l'effet de l'intérêt composé. A titre d'exemple, si M. Démarre-tôt commence à épargner 3550 francs par année à l'âge de 20 ans, il obtiendra un montant de 852 350 francs à l'âge de 65 ans (rendement moyen de 6%). M. Démarre-tard, qui commence à épargner à l'âge de 30 ans, devra épargner chaque année plus du double, soit 7200 francs, pour obtenir pratiquement le même résultat! Le choix des produits existants est énorme et les innovations en la matière ont été nombreuses au cours des trois dernières années. Il est dès lors essentiel de procéder à un comparatif et de trouver un produit adapté à ses besoins.

De nos jours, la gestion d'un budget privé ne peut se soustraire aux défis qui se posent en matière de prévoyance. Seule une évaluation globale de la situation et une stratégie financière personnelle peuvent constituer une solution optimale à long terme.

*Responsable AWD Lausanne.